

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE SANCOINS (Cher)**

Département du Cher  
Arrondissement de Saint-Amand-Montrond

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 DÉCEMBRE 2025**

**DÉLIBÉRATION N° 25/2025**

<b>OBJET :</b>	<b>DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE EXCEPTIONNELLE</b>				
<i>Nomenclature :</i>	<i>8.2 Aide sociale</i>				
<b>Présents</b>	<b>Suffrages exprimés</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Non participant au vote</b>
<b>9</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>1</b>		
<b>Rapporteur :</b>	Pierre GUIBLIN				
<b>Secrétaire de séance :</b>	Nadège VALENTI				

L'an deux mil vingt-cinq, le deux décembre, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GUIBLIN, et après convocations régulièrement faites à domicile.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Pierre GUIBLIN, Sodia PHILIPPEAU, Dominique CIVRAY, José ANTONIO, Carole CHOQUET, Nadège VALENTI, Jeanne GAZEAU, Laetitia GLORIAU et Maurice MICHAULT.

**Absents ayant donné pouvoir :**

Monsieur Nicolas BERGER a donné pouvoir à Monsieur Pierre GUIBLIN  
Monsieur Ginetto ANZIL a donné pouvoir à Madame Nadège VALENTI

**Absents excusés :**

Madame Sandrine BELIN et Monsieur Adrien FONTAINE.

-----  
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 13

POUVOIR : 2

PRESENTS A LA SÉANCE : 9

Date de convocation : 21 novembre 2025

**DÉLIBÉRATION**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins ;  
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;  
Vu le règlement intérieur du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins ;  
Vu le rapport du Président ;

Considérant qu'en date du 7 novembre 2025, le CCAS a été sollicité par une administrée pour une demande d'aide financière exceptionnelle afin de l'aider à régler sa dette d'énergie, dont le montant initial s'élevait à 1 090,44€ en date du 3 février 2025.

Considérant qu'avec l'aide de son assistante sociale, le FSL a été sollicité et accordé en début d'année pour un montant de 170€ et un échéancier a été mis en place pour des mensualités de 92€. Actuellement le montant de la dette s'élève à 736€.

Considérant que l'administrée est à jour de ses charges courantes et une visite de logement à priori moins énergivore est prévue le 18/11/2025.

Considérant le calcul du reste à vivre de cette administrée d'un montant de 9,63 € par jour et par personne ;

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et sur proposition du Président :**

- **accorde une aide d'un montant de 500 € ;**
- **décide que cette aide sera versée directement au fournisseur.**

Délibération adoptée à l'unanimité.

A Sancoins, le 3 décembre 2025.

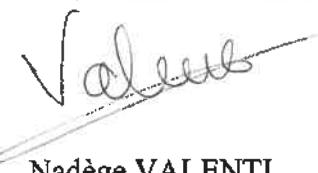
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président,



Pierre GUIBLIN

La secrétaire de séance,



Nadège VALENTI

Date de publication : 03/12/2025

Mode de publication : mise en ligne.